



Taux horaire assistante maternelle et augmentation smic

Par **ptibaigneur**, le **03/12/2011** à **09:50**

Bonjour, rnrnMon assistante maternelle est à 2,80net/heure, soit 3,62brut/heure. rnrnLe SMIC ayant augmenté, elle m'a dit, hier soir, que son salaire devait également augmenter, ce que je ne refuse pas, à condition que ce soit légal. Car je ne vois rien dans le contrat qui impose une augmentation, mise à part en fonction du SMIC. rnrnMais je me suis renseigné un peu sur divers sites. rnrnEt il apparaît que si elle était au taux minimum légal, alors OUI, l'augmentation s'imposerait. rnrnHors, il me semble bien que le minimum est de 2,53 brut, soit 1,96net/heure. rnrnNe voulant pas faire un faux pas, j'aimerais avoir la confirmation ou non de l'augmentation de son salaire. rnrnCordialement.

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **14:25**

Bonjour rnrnAllez sur ce lien et vous prendrez du tarif horaire applicable au 1er décembre rnrnSalaire minimum assistante maternelle agréée - Pajemploi rnrnwww.pajemploi.urssaf.fr/pajeweb/actumini.jsp